

**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2024**

Convocations envoyées le : 13 juin 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 22
 Nombre de conseillers présents : 17
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 20

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-SEPT JUIN A DIX-NEUF HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni en mairie, salle du Conseil municipal, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, DEMAISON, PÉGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, UHART, PIGÉ, DESCHAMP.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Gwendal MOULIN	à Madame Julie FILLEAU
Monsieur Laurent BERGER	à Madame Danielle BROCHARD
Monsieur Denis GIRAUD	à Monsieur Alain SCHNEL

Absents non représentés : M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Président de séance : M. Alain SCHNEL

Secrétaire de séance : Mme Caroline DEMAISON

DELIBERATION 2024-034 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES – VERSEMENT D'UNE AIDE DE 500 EUROS

Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 06 décembre 2021, la commune a mis en place un dispositif de fonds d'aide aux jeunes visant à apporter un soutien financier, technique, pédagogique, aux jeunes de la commune faisant preuve d'initiative sur des projets personnels, collectifs, culturels ou sportifs.

Les jeunes saint-martinois Mélyne LUX et Manoha LUX ont déposé un dossier sollicitant une aide de 500 €, dans le cadre de leur qualification au championnat d'Europe de BMX RaceU. Sœur et frère se sont en effet qualifiés dans cette compétition de niveau international, se déroulant à Vérone en Italie.

L'aide est demandée pour une participation aux frais de transport et d'hébergement dans le cadre la participation à cette compétition, la fédération française de cyclisme ne prenant pas en charge ce type de frais.

Après étude du dossier et avis favorable de l'ensemble des membres de la commission Vie scolaire et Jeunesse lors de sa réunion du 22/05/2024, il est proposé d'attribuer une aide de 500 € à ce dossier.

Après avoir entendu le rapport de Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire,

Vu la délibération du conseil municipal du 06 décembre 2021 instituant un dispositif de fonds d'aide aux jeunes,

Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire et Jeunesse du 22/05/2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (20 voix pour) :

ACCORDE une aide de 500 € à Mélyne LUX et Manoha LUX au titre du fonds d'aide aux jeunes.

PRECISE que l'aide sera versée à l'association LUX BMX RACING TEAM.

DIT que la dépense sera inscrite sur la nature 65131 du budget principal.

Saint-Martin-le-Beau, le 24/06/2024
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Caroline DEMAISON



Le Maire, président de la séance,
Alain SCHNEL

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	